



PREFET DU NORD

**Direction Départementale de la Protection des  
Populations du Nord**

**Service de la Santé et de la Protection des Animaux et  
de l'Environnement**

Dossier suivi par : Grégory CHANU  
Ligne directe : 0328072230  
E-mail : gregory.chanu@nord.gouv.fr  
Lille, le 17 mars 2016

## **Rapport de présentation au Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques**

### 1. Demandeur

Raison sociale de l'établissement : Communauté Urbaine de Dunkerque  
Parc Zoologique de Fort Mardyck

Adresse : Rue des Droits de l'Homme 59430 FORT-MARDYCK

N° S3IC : 559.708

Contact : Sabine KETELERS – directrice du parc

Effectif : 28

### 2. Présentation de l'établissement

Le parc zoologique de Fort-Mardyck est une installation classée de présentation au public d'animaux non domestiques exploitée par la CUD. Elle a été autorisée par arrêté préfectoral d'autorisation du 20 mai 2005. L'établissement présente des animaux de la faune européenne et guyanaise. La fréquentation annuelle est de 75 000 visiteurs.

La directrice et une responsable des animaux encadrent les soigneurs et les surveillants du parc. Elles sont toutes les deux titulaires d'un certificat de capacité pour la présentation au public d'animaux non domestiques.

En complément de l'activité de présentation au public d'animaux, l'établissement mène des actions pédagogiques de sensibilisation à la protection de l'environnement. Les outils mis en place sont l'information le long du parcours de visite, l'accueil de groupes scolaires, des expositions ou l'organisation de conférences ou de journées évenementielles.

Des actions de conservation des espèces sont également menées. A ce jour, le parc zoologique de Fort-Mardyck participe à des programmes européens de conservation de la loutre d'europe, du lynx, du pélican frisé et de l'ibis et du vautour chauve.

Le parc est également membre de plusieurs associations d'aquariums ou de parcs. Cela facilite l'échange d'informations et d'expérience au bénéfice de la qualité de la présentation des animaux.

### 3. Objet de la demande

La CUD a transmis un dossier de modifications de son installation classée. Les modifications déclarées sont :

- la construction d'un bâtiment pédagogique ;
- la construction d'un logement dans l'enceinte du parc pour assurer la surveillance du zoo par un membre du personnel
- de nouveaux aménagements d'enclos pour les tortues terrestres, les rapaces, les hérons et les grands perroquets
- le souhait d'élargir la liste des espèces à des ordres, des familles et des genres d'espèces pour lesquelles les responsables des animaux sont capacitaires. Ceci afin de permettre de faire évoluer la collection plus rapidement qu'aujourd'hui, de participer à des programmes européens de sauvegarde des espèces et d'introduire à terme une plus grande variété d'espèces de la faune Guyanaise.

La liste des espèces demandée figure au tableau suivant. Seules les espèces de la faune européenne ou de Guyane pourront être détenues, à l'exception des tortues du genre *Trachemys* et du vison d'Amérique (*Neovison vison*). Ces animaux sont présentés dans un contexte de présentation des impacts de l'introduction d'espèces invasives sur notre territoire.

Classe	Ordre	Famille	Genre	Espèces	Effectif max
Oiseaux	Ansériformes	Anatidae			50
	Strigiformes	Strigidae			15
		Tytonidae			10
	Ciconiiformes	Threskionirithidae			50
		Ciconiidae			15
		Ardeidae			50
	Charadriiformes	Laridae			10
		Alcidae			5
		Charadriidae			6
		Recurvirostridae			6
		Scolopacidae			6
	Pelecaniformes	Pelecanidae			15
		Phalacrocoracidae	<i>Phalacrocorax</i>	<i>spp</i>	15
	Phoenicopteriformes	Phoenicopteridae			15
	Falconiformes	Falconidae			15
		Accipitridae			15
	Psittaciformes	Psittacidae			20
Gruiformes	Psophiidae			4	
Eurypygiformes	Eurypygidae	<i>Eurypyga</i>	<i>spp</i>	5	
Galliformes	Cracidae	<i>Crax</i>	<i>spp</i>	5	
Mammifères	Rodentia				80
	Carnivora	Procyonidae			15
		Mustelidae			15
		Felidae			10

Classe	Ordre	Famille	Genre	Espèces	Effectif max
		Viverridae		<i>Genetta genetta</i>	6
		Phocidae			7
		Ursidae		<i>Ursus arctos</i>	2
	Artyodactyla	Tayassuidae			5
		Bovidae	<i>Capra</i>	<i>spp</i>	15
	Pilosa	Myrmecophagidae		<i>Myrmecophaga tridactyla</i>	2
	Primates	Callithricidae			15
		Cebidae		<i>Saimiri sciureus</i>	20
		Pitheciidae		<i>Pithecia pithecia</i>	6
Reptiles	Testudinata	Testudinidae			30
		Emydidae		<i>Emys orbicularis</i>	15
	Squamata	Iguanidae		<i>Iguana iguana</i>	10
		Boidae		<i>Boa constrictor</i>	10
	Crocodilia	Alligatoridae	<i>Paleosuchus</i>	<i>spp</i>	6
				<i>Caiman crocodilus</i>	5
Amphibiens	Anura	Dendrobatidae			30
		Leptodactylidae	<i>Ceratophrys</i>	<i>spp</i>	15
		Hylidae		<i>Phrynohyas resinificatrix</i>	15

La description des enclos modifiés et les préconisations de sécurité à destination des soigneurs et des visiteurs présentées permettent de considérer qu'aucun nouvel impact ou danger n'est attendu.

Les choix des dimensions d'enclos et les mesures d'enrichissement de l'environnement à destination des animaux sont conformes à leurs besoins et leur bien être.

Par ailleurs, le parc s'est inscrit dans un processus d'amélioration continue de la protection de l'environnement et a obtenu une certification de son système de management environnemental ISO 14001 en juin 2013.

#### 4. Propositions de prescriptions

L'arrêté préfectoral complémentaire sera conforme aux dispositions de l'arrêté ministériel du 25 mars 2004 fixant les règles générales de fonctionnement et les caractéristiques générales des installations des établissements zoologiques à caractère fixe et permanent, présentant au public des spécimens vivants de la faune locale ou étrangère.

Le projet d'arrêté prévoit la déclaration préalable à l'introduction de nouvelles espèces accompagnée d'une description des enclos et des dispositions de sécurité retenues.

## 5. Conclusion et avis de l'inspecteur des installations classées

Je propose aux membres du Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques d'émettre un avis favorable au projet d'arrêté préfectoral complémentaire pour la poursuite de l'activité de présentation au public d'animaux non domestiques du parc zoologique de Fort-Mardyck.

Vu et transmis  
L'adjoint au chef de service



Dominique MANTEL

L'inspecteur de l'environnement



Grégory CHANU